

Metz, le 20 mai 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire de la
Commune de Breidenbach
1, rue de l'Ecole
57720 BREIDENBACH

OBJET : Dossier de déclaration concernant la construction d'un système
d'assainissement pour la commune de BREIDENBACH

Mesures d'affichage

RÉF. : PR/ - Cascade n° 57-2022-00046

P.J. :

- 1 courrier d'acceptation au SDEA
- 1 récépissé de déclaration
- 1 fiche descriptive du IOTA
- 1 dossier de déclaration + 1 note complémentaire

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de
l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

• **Construction d'un système d'assainissement pour la commune de BREIDENBACH**

Ce dossier a été déposé par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)

Je vous transmets sous ce pli, pour information :

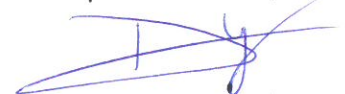
- un exemplaire du dossier de déclaration et de la note complémentaire ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n° 57-2022-00046 en date du 08 février 2022,
accompagné du courrier d'acceptation ;
- une fiche descriptive du IOTA ;

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER